

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 septembre 2015

Nombre de conseillers : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'an deux mil quinze le dix septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLE, Maire.

PRESENTS : Claude LE JALLE, Marjorie BLAINEAU, Gwénaél LE FLOCH, Bénédicte BARRE-VILLENEUVE, Sébastien MOULIN, Nadine MIGNOT, Emilie MACÉ, Maryannick PELERIN, Michel LOUESSARD, Maryvonne DOS SANTOS, Jean-François BRETON, Anne-Catherine DESJARDINS, Didier LE DERFF, Nathalie LAUNAY,

Monsieur Patrick HOUTEKIER a donné pouvoir à Monsieur Claude LE JALLÉ

Monsieur Frédéric HOCHARD a donné pouvoir à Madame Maryvonne DOS SANTOS

Monsieur Blaise MAYANGA a donné pouvoir à Monsieur Gwénaél LE FLOCH

Monsieur Fabrice ROSOLI arrive à 21h pour le point n°4

ABSENTE : Mme Virginie LE JULE

Convocation du 3 septembre 2015

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien MOULIN

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juillet 2015 :

Monsieur Didier LE DERFF demande à modifier son intervention concernant :

- **Cession du terrain du Groëz-Cam**

Didier Le Derff et d'autres élus contestent le prix de vente proposé, les terres agricoles dans notre secteur étant de 3500 à 4000 € l'hectare et que Terravia ne remettant pas en cause sa remise de prix malgré la suppression de ces 1125m², une proposition à 3 ou 4€ le m² aurait été plus honnête vis-à-vis de cette famille Treffléannaise.

Mr Le Derff estime cette décision malhonnête.

- **Programme Local de l'Habitat 2016-2021**

Didier Le DerffLes dessertes transports collectifs doivent être développées en urgence vers les communes de deuxième couronne, que les accotements des routes départementales traversant ces communes soient sécurisés par des aménagements pour piétons et cyclistes. La surface des parcelles constructibles puissent être à minima à 500 m² en deuxième couronne pour maintenir l'aspect village aéré de nos communes rurales.

.... 4 hectares à vocations multiples, (spectacles, activités sportives etc), qu'il soit clos et gardienné. Par exemple, près de l'Echonova sur l'ancien terrain militaire maintenant propriété de Vannes Agglo ou à St Nolff sur le site de Kerboulard ou se déroulent nombre de manifestations artistiques.

Que toutes ces modifications du PLH confirment la volonté de recentraliser les décisions et compétences sur Vannes Agglo, cela va dans le sens de la loi Notre remettant en cause l'existence des petites communes en les vidant de leurs prérogatives.

C'est le fonctionnement démocratique au plus près des citoyens qui est gravement remis en cause.

- **Questions diverses**

Didier Le Derff :le coût de la balayeuse, qu'il serait judicieux de présenter les raisons de ce choix dans une prochaine lettre Treffléannaise.

....Kervoyelle et de Penrho (Département)

Après ces modifications, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

2 - Vannes Agglo : Délibération sur la modification des statuts

Le Maire informe le conseil municipal que l'évolution de la rédaction des compétences attribuées aux EPCI, nécessite de procéder à la modification des statuts de Vannes Agglo.

Le projet a été transmis aux membres du conseil le 4 septembre 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (pour :16 – abstentions :1)

- approuve la modification des statuts de Vannes Agglo
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

3- Vannes Agglo : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Ce rapport liste les indicateurs techniques et financiers de l'ensemble du service de collectes des déchets pour l'année 2014.

Le rapport complet a été adressé aux conseillers municipaux par mail du 4 septembre 2015.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

4- Vannes Agglo : Rapport d'activités 2014.

Ce rapport doit fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique.

Une présentation synthétique du rapport d'activités 2014 a été transmise aux conseillers municipaux le 4 septembre 2015. Les élus ont également été informés que le dossier complet est consultable sur le site de Vannes Agglo.

Une synthèse de ce rapport a été présentée en réunion.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

5- Chapelle de Cran : délibération pour assistance à maîtrise d'ouvrage aux bâtiments de France

Dans le cadre du programme 2015, des travaux d'entretien et de réparation pourraient être réalisés sur la Chapelle ND de Cran, bâtiment classé monument historique.

Ces travaux concernent des travaux de couverture qui comprennent la fourniture et pose de cages grillagés, la réfection de l'étanchéité, les réparations d'ardoises sur le clocher. Enfin, des protections seront mises en place au niveau des abat-sons.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de, à la majorité (pour :16 – abstentions :2)

- de réaliser les travaux d'entretien de la couverture pour un montant estimé à 11 725 € HT.
- demander l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Architecte des bâtiments de France pour la réalisation de ces travaux

5-1 et 5.2 - Chapelle de Cran : délibération dossiers de subventions

Le Maire rappelle que des travaux .

Des travaux d'entretien et de réparation pourraient être réalisés sur la Chapelle ND de Cran, bâtiment classé monument historique.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 11 725 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour :18)

- sollicite de la DRAC, de la Région et du Département une subvention pour la réalisation de ces travaux.

6- Loyer logement 4, rue des Templiers : détermination du loyer

Le Maire rappelle au conseil municipal que le logement situé au 4, rue des Templiers, a été proposé en urgence à Madame ROY en raison de l'incendie de son habitation.

Ce logement comprend une cave et au niveau 1 : un séjour-cuisine, une chambre sous mansardes, une salle de bain avec toilettes, et au niveau 2 : deux chambres avec placard. L'ensemble est d'une superficie d'environ 95 m² au sol et 76 m² utile.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour :18)

- décide de louer le logement situé au 4 rue des Templiers et fixe le montant du loyer à 390 € par mois.

7- Délibération : fête de la musique

Le bilan de la fête de la musique intercommunale accuse un déficit de **211,10 €** qui sera réparti entre les communes de Sulniac, La Vraie-Croix et Treffléan.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour :18)

- décide d'allouer une subvention exceptionnelle de **70.37 €** au Comité des Fêtes de Sulniac- crédit prélevé sur le C/6574.

8- Médecine du travail – collaboration avec le Centre de Gestion du Morbihan

L'Amiem qui suit actuellement nos agents se désengage du secteur public. Cela va se faire progressivement à partir de cet automne 2015 pour se terminer fin 2016. Le Centre de Gestion du Morbihan a déjà un pôle santé au travail et a décidé la création d'un service de médecine professionnelle et préventive.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (pour :18), décide de :

- collaborer avec le service de médecine professionnelle et préventive proposé par le CDG du Morbihan ;
- s'inscrire dans le calendrier prévisionnel et progressif de transfert de l'AMIEM vers le CDG du Morbihan et de donner pouvoir au Maire pour signer la convention relative à cette mission et pour procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission.

Autres informations

Prochain conseil municipal : mercredi 23 septembre 2015

Fin de séance à 23h00.

Le Maire,
Claude LE JALLÉ